

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 10

152^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
5 décembre -- december 2018

PRESIDENT - VOORZITTER

BERNARD CLERFAYTBourgmestre - BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSEANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS**Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen**

Validation des élections communales du 14 octobre 2018 - Communication de l'arrêté du Collège Juridictionnel de Bruxelles-Capitale -- Geldigheidsverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 - Mededeling van het besluit van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.....	1036
Nomination de Monsieur Bernard CLERFAYT en qualité de Bourgmestre de la commune de Schaerbeek - Communication de l'arrêté ministériel -- Benoeming van de heer Bernard CLERFAYT als Burgemeester van de gemeente Schaarbeek - Mededeling van het ministerieel besluit.....	1036
Installation et prestation de serment des membres du nouveau conseil communal -- Aanstelling en eedaflegging van de leden van de nieuwe gemeenteraad	1037
Vérification des pouvoirs et installation des conseillers communaux suite à divers désistements -- Onderzoek der geloofsbrieven en instelling van de gemeenteraadsleden als gevolg van verschillende intrekkingen	1038
Formation du tableau de préséance des membres du Conseil communal -- Opmaken van de voorrangstabel van de leden van de gemeenteraad	1038
Election et prestation de serment des échevins -- Verkiezing en eedaflegging van de schepenen.....	1043
Election et prestation de serment d'un Echevin en remplacement de l'Echevin empêché -- Verkiezing en eedaflegging van een schepen ter vervanging van de verhinderde schepen.....	1049
Augmentation d'une unité du nombre d'échevins -- Optrekken, met één eenheid, van het aantal schepenen	1050
Election et prestation de serment du 10ème Echevin -- Verkiezing en eedaflegging van de 10de Schepen.....	1052

Communications relatives aux élections des membres du Conseil de l'Action Sociale et du Conseil de Police -- Mededelingen aangaande de verkiezingen van de leden van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn en de Politieraad	1054
Remplacement, à titre temporaire, des Conseillers communaux non-réélus aux intercommunales - Approbation -- Vervanging, in de intercommunales, ten tijdelijke titel, van de niet herverkozen gemeenteraadsleden – Goedkeuring.....	1056

05.12.2018

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2018
VERGADERING VAN 05 DECEMBER 2018

PRÉSENTS-AANWEZIG : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Guillaume Bernard, Verzin Georges, De Herde Michel, Grimberghs Denis, Mme-mevr. Cécile C.J. Jodogne, MM.-hh. Ozkara Emin, Köksal Sadik, Dönmez Ibrahim, Nimal Frederic, El Arnouki Mohamed, Bouhjar Abobakre, Mme-mevr. Chan Angelina, M.-h. Vanhalewyn Vincent, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, MM.-hh. Bernard Axel, Koyuncu Hasan, Mmes-mevr. Trachte Barbara, QUERTON Sophie, Sönmez Döne, LORENZINO Deborah, M.-h. van den Hove Quentin, Mme-mevr. DE FIERLANT Lorraine, M.-h. ERALY Thomas, Mme-mevr. El Khattabi Fatiha, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben Addi, Matthieu DEGREGZ, Mmes-mevr. Claire GERAETS, Leïla LAHSSAINI, M.-h. BILGE Mehmet, Mme-mevr. Myriam BOXUS, M.-h. Youssef HAMMOUTI, Mmes-mevr. Sihame HADDIOUI, Fatima BEN ABBOU, Leticia SERE, Decoux Dominique, Lucie PETRE, MM.-hh. Abdelhakim EL KARAOUI, Emel DOGANCAN KOTAOGLU, Yusuf YILDIZ, Mohammed ABKOUI, Mmes-mevr. Naima BELKHATIR, Emel KÖSE, Vanessa LOODTS, Emilie DESMEDT, Nyssens Marie, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : -

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : -

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : -

M. Clerfayt, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 30 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.30 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **21/11/2018 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **21/11/2018 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Monsieur El Arnouki est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal.

De heer El Arnouki is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

* * * * *

M. le Bourgmestre : Chers amis, avant de commencer formellement, les conseillers communaux, les futurs conseillers communaux, auront trouvé sur leur banc un sac avec la cerise schaerbeekoise. On a mis dans ce sac quelques informations. Il y a une clef USB qui comprend le dernier compte communal, le dernier budget, le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, la liste de l'ensemble des membres du Conseil communal et leurs coordonnées, et le rapport annuel sur l'Administration. J'indique que chaque conseiller communal a reçu un kit de bienvenue, dans lequel il y a d'abord des choses sérieuses. Une clef

05.12.2018

USB qui contient le dernier compte communal, le dernier budget communal, le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, la liste des conseillers communaux et leurs coordonnées, et le dernier rapport annuel sur le fonctionnement de l'Administration. Les anciens conseillers connaissent cela très bien, mais les nouveaux, cela leur permettra d'avoir une base d'information sur le fonctionnement de la Commune. Vous y trouverez également le *Vademecum* du conseiller communal, un courrier très important, un courrier qui fait référence à l'ordonnance régionale du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics, et qui vous invite, très vite, à faire une déclaration de mandat pour le début de l'année prochaine. Vous y trouverez le calendrier des séances du Conseil communal pour l'année qui vient, afin d'organiser votre agenda, des enveloppes, des cartes de compliment, du papier à en-tête de la Commune avec le logo communal, des formulaires de commande de cartes de visite, si vous en voulez plus, et, pour le plaisir, des goodies, une petite tasse marquée au logo 1030 Schaerbeek, 1 aimant, 1 bic et 1 bloc-notes. Voilà. Ça c'était pour le plaisir.

* * * * *

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1

Validation des élections communales du 14 octobre 2018 - Communication de l'arrêté du Collège Juridictionnel de Bruxelles-Capitale

Geldigheidsverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 - Mededeling van het besluit van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

M. le Secrétaire communal : Je vous fais part d'un arrêté du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 novembre 2018 qui a validé les élections communales qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 à Schaerbeek. -- Een besluit van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 26 november 2018, verklaart de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober in de gemeente Schaarbeek, geldig.

M. le Bourgmestre : Je vous invite à prendre acte de cette communication qui valide les élections.

Ordre du jour n°2 -- Agenda nr 2

Nomination de Monsieur Bernard CLERFAYT en qualité de Bourgmestre de la commune de Schaerbeek - Communication de l'arrêté ministériel

Benoeming van de heer Bernard CLERFAYT als Burgemeester van de gemeente Schaarbeek - Mededeling van het ministerieel besluit

M. le Secrétaire communal : Par arrêté ministériel du 26 novembre 2018, M. Bernard Clerfayt a été nommé Bourgmestre de la Commune de Schaerbeek. -- Bij ministerieel besluit van 26 november 2018 wordt de heer Bernard Clerfayt benoemd als Burgemeester.

Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3

Installation et prestation de serment des membres du nouveau conseil communal

Aanstelling en eedaflegging van de leden van de nieuwe gemeenteraad

M. le Bourgmestre : Merci. Le point 3 de l'ordre du jour commande à l'installation et la prestation de serment des membres du nouveau Conseil communal. Aanstellen en eedaflegging van de leden van de nieuwe gemeenteraad. J'invite le Secrétaire communal à procéder à l'appel des candidats élus à titre effectif lors des élections du 14 octobre 2018, dans l'ordre proposé au tableau de préséance. A l'appel de votre nom, je vous invite à prêter, depuis votre place, en vous levant, le serment prévu à l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge". Vous pouvez prêter serment soit en français, soit en néerlandais, soit dans les deux langues. Selon l'usage, la langue que vous utiliserez à cette occasion déterminera la langue que l'Administration utilisera pour le courrier qu'elle vous adressera, et pour la constitution de votre dossier personnel. Pour ceux qui auront prêté le serment dans les deux langues, la langue utilisée en premier lieu déterminera la langue que l'Administration utilisera pour son courrier et pour la constitution du dossier personnel. ... Ik verzoek de heer Gemeentesecretaris over te gaan tot de afroeping van de werkende verkozen kandidaten der verkiezingen van 14 oktober 2018 in de orde voorgesteld op de voorrangstabel. Bij afroeping van uw naam, nodig ik U uit om vanaf uw plaats, de bij artikel 80 van de nieuwe gemeentewet voorgeschreven eed af te leggen. "Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk". U mag de eed hetzij in de Franse taal, hetzij in de Nederlandse taal, hetzij in de twee talen afleggen. Volgens de gebruiken zal de taal waarin U de eed aflegt verder door de administratie worden toegepast voor het U toesturen van briefwisseling en het samenstellen van uw dossier.

A l'appel de leur nom, les candidats élus prêtent le serment : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge." -- Bij hun naamafroeping leggen de verkozen kandidaten de eed "Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk" af.

Prêtent successivement serment -- Leggen achtereenvolgens de eed af: MM.

Guillaume, Verzin, De Herde, Grimberghs, Mme Jodogne, MM. Özkara, Köksal, Dönmez, Nimal, El Arnouki, Bouhjar, Mme Chan, M. Vanhalewyn, Mme Byttebier, MM. Bernard, Koyuncu, Mmes Trachte, Querton, Sönmez, Lorenzino, M. van den Hove d'Ertsenryck, Mme de Fierlant, M. Eraly, Mme El Khattabi, MM. Verstraete, Ben Addi, Degrez, Mmes Geraets, Lahssaini, M. Bilge, Mme Boxus, M. Hammouti, Mmes Haddioui, Ben Abbou, Sere, Decoux, Petre, MM. El Karaoui, Dogancan Kotaoglu, Yildiz, Abkouï, Mmes Belkhatir, Köse, Loodts, Desmedt et Nyssens.

4 prêtent serment en néerlandais et puis en français. -- 4 leggen de eed in het Nederlands en daarna in het Frans af.

18 prêtent serment en français et puis en néerlandais. -- 18 leggen de eed in het Frans en daarna in het Nederlands af.

Les autres élus prêtent serment en français. -- De andere verkozenen leggen de eed in het Frans af.

Chacun des élus ayant prêté serment, le bourgmestre leur en donne acte et les déclare installés dans leur fonctions de conseiller communal -- Gezien elk der verkozenen de eed heeft afgelegd, geeft de h. Burgemeester er hun kennis van en verklaart hen aangesteld in hun mandaat van gemeenteraadslid.

M. le Bourgmestre : Mesdames et Messieurs, je vous donne acte de votre prestation de serment, et vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller communal. -- -
Mevrouwen, Mijne Heren, ik geef u akte van uw eedaflegging en verklaar U aangesteld in uw mandaat van gemeenteraadslid. Félicitations.

Ordre du jour n°4 -- Agenda nr 4

Vérification des pouvoirs et installation des conseillers communaux suite à divers désistements

Onderzoek der geloofsbrieven en instelling van de gemeenteraadsliden als gevolg van verschillende intrekkingen

Ce point est retiré de l'ordre du jour -- Dit punt wordt aan de agenda onttrokken

Ordre du jour n°5 -- Agenda nr 5

Formation du tableau de préséance des membres du Conseil communal

Opmaken van de voorrangstabel van de leden van de gemeenteraad

M. le Bourgmestre : Le point consiste à former le tableau de préséance des membres du Conseil communal. Je vous invite donc à arrêter le tableau, qui est, en fait, l'ordre dans lequel vous avez été invité à prêter serment, tel qu'il a été calculé par les services du Secrétariat des Assemblées. Les conseillers réélus y sont repris par ordre d'ancienneté. En cas d'ancienneté égale, ils sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues lors de la dernière élection, compte tenu de la dévolution des votes de liste. Viennent ensuite s'y ajouter les conseillers installés ce jour, dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus, compte tenu de la dévolution des voix de liste. Faut-il que j'invite le Secrétaire communal à relire l'ordre de préséance ? Non. Parfait. Je vous remercie.

Le tableau de préséance des membres du Conseil est arrêté comme suit : les conseillers réélus y sont repris par ordre d'ancienneté. En cas d'ancienneté égale, ils sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues lors de la dernière élection, compte tenu de la dévolution des voix de liste. Seront ajoutés les nouveaux conseillers élus aujourd'hui dans l'ordre décroissant des votes obtenus lors de la dernière élection.

En conséquence, le tableau s'établi comme suit : MM. Guillaume, Clerfayt, Verzin, De Herde, Grimberghs, Mme Jodogne, MM. Özkara, Köksal, Dönmez, Nimal, El Arnouki, Bouhjar, Mme Chan, M. Vanhalewyn, Mme Byttebier, MM. Bernard, Koyuncu, Mmes Trachte, Querton, Sönmez, Lorenzino, M. van den Hove d'Ertsenryck, Mme de Fierlant, M. Eraly, Mme El Khattabi, MM. Verstraete, Ben Addi, Degrez, Mmes Geraets, Lahssaini, M. Bilge, Mme Boxus, M. Hammouti, Mmes Haddioui, Ben Abbou, Sere, Decoux, Petre, MM. El Karaoui, Dogancan Kotaoglu, Yildiz, Abkoui, Mmes Belkhatir, Köse, Loodts, Desmedt et Nyssens.

* * * * *

De voorrangstabel van de leden van de gemeenteraad, als volgt opgesteld : de herverkozen leden worden erop aangeduid volgens anciënniteit. Ingeval van gelijke anciënniteit worden zij gerangschikt in de afdalende orde van de tijdens de jongste verkiezingen, behaalde stemmen, rekening gehouden met de toekenning der lijststemmen. Worden bijgevoegd de vandaag nieuw aangestelde raadsleden in de afdalende orde van de behaalde stemmen, rekening gehouden met de toekenning van de lijststemmen.

Bijgevolg is de voorrangstabel als volgt vastgesteld : de hh. Guillaume, Clerfayt, Verzin, De Herde, Grimberghs, Mevr. Jodogne, de hh. Özkara, Köksal, Dönmez, Nimal, El Arnouki, Bouhjar, Mevr. Chan, de h. Vanhalewyn, Mevr. Byttebier, de hh. Bernard, Koyuncu, Mevr. Trachte, Querton, Sönmez, Lorenzino, de h. van den Hove d'Ertsenryck, Mevr. de Fierlant, de h. Eraly, Mevr. El Khattabi, de hh. Verstraete, Ben Addi, Degrez, Mevr. Geraets, Lahssaini, de h. Bilge, Mevr. Boxus, de h. Hammouti, Mevr. Haddioui, Ben Abbou, Sere, Decoux, Petre, de hh. El Karaoui, Dogancan Kotaoglu, Yildiz, Abkouï, Mevr. Belkhatir, Köse, Loodts, Desmedt en Nyssens.

* * *

M. le Bourgmestre : Mesdames et Messieurs les conseillers, je voudrais d'abord rendre un hommage à quelques personnes qui le méritent. Mesdames et Messieurs les conseillères, les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les échevins et les échevines, avant de remercier les trois membres du Collège qui vont quitter ce soir l'exécutif schaarbeekois, je voudrais, avec vous, rendre hommage à M. Bernard Lanssens, qui était président du Foyer schaarbeekois, et de l'Agence Immobilière Sociale de Schaarbeek, entre 2007 et 2013. Bernard Lanssens est décédé vendredi dernier, des suites d'un cancer contre lequel il luttait, âprement, depuis des années. Il était quelqu'un qui faisait vivre son engagement social, et principalement sur les questions de logement, depuis très longtemps, puisqu'il était le fondateur d'une des premières Agence Immobilière Sociale, l' AIS Quartier. Il a aussi été un militant de très longue date, voir militant historique, du droit des homosexuels en Belgique. On doit, je pense, retenir de lui qu'il était, peut-être discret, mais profondément engagé, avec des convictions chevillées au corps. Il avait choisi ses combats, ou ses combats l'avaient choisi, c'est selon. Mais il ne les lâchait pas. Il y a consacré sa vie. Il était de caractère généreux, à l'écoute, et bienveillant. C'était sa manière d'être dans la vie, pour qui le côtoyait de près ou de loin. C'était aussi sa manière de vivre ses engagements, et de faire de la politique. Il laisse un vide énorme pour ses proches, dont vous êtes nombreux, ce soir, à en être. Un dernier hommage lui sera rendu vendredi, à 11 h, à l'église Sainte Suzanne. Je propose donc que notre assemblée lui rende hommage, en faisant une minute de silence en son honneur. Je vous invite à vous lever.

* * *

* * *

Le conseil communal tient une minute de silence -- De Gemeenteraad houd één minuut stilte.

* * *

Monsieur le Bourgmestre : Lors du dernier Conseil communal de la législature, le 21 novembre dernier, j'ai désiré mettre à l'honneur les conseillers communaux, les conseillères communales qui quittaient notre assemblée. Et j'ai fait de même pour deux échevins, qui ne s'étaient plus présentés lors des dernières élections, qui ne sont donc pas sur les bancs avec nous, ce soir, au Conseil communal. Je parle, bien entendu, de mes amis Sait KÖSE et Etienne NOËL.

05.12.2018

Aujourd'hui, je souhaite, avec vous, rendre hommage à trois autres échevins, qui quittent le Collège, et qui restent dans notre assemblée. Et, avec certaines difficultés, parce que ce choix n'était peut-être pas nécessairement celui qu'il faisait de leur plein gré, mais parce que la majorité a changé, ou parce que, pour le troisième, malgré son talent et son énergie, on lui a demandé de permettre de faire monter et apparaître de nouvelles têtes au Collège. Je veux donc, ce soir, rendre hommage à M. Mohamed El Arnouki. Cher Mohamed, je commence par toi, parce que tu es le plus jeune, le plus jeune des trois. Plus jeune en âge, parce que cela fait, en fait, longtemps, très longtemps que tu sièges comme conseiller communal. Depuis 1994. 1995. Tu es donc déjà dans ta 5^{ème} mandature. Pour ceux qui viennent de prêter serment pour la première fois,.. Cinquième mandature, tu n'as même pas 50 ans, si je m'en souviens bien, c'est un record ! Tu avais donc 25 ans lors de ton premier mandat, ici. Et oui. Et si tu as vieilli, comme chacun de nous, ça évidemment, tu n'as rien perdu de ta verve, de ton enthousiasme, de ton sourire. Tu n'as pas oublié tes combats, même si parfois tu avais changé de véhicule politique, pour les mener. Il faut aussi souligner que Mohamed est l'un des plus anciens conseillers communaux de Schaerbeek, on dit aujourd'hui, issu de la diversité. C'était quand même un symbole très fort, dans cette commune, en 1994-1995, d'avoir pour la première fois, des élus d'ascendance étrangère, avec, certains sans souviendront, Sfia Bouarfa, Khalil Zeguendi, et Mohamed El Arnouki. C'étaient les premiers. Et c'était pour nous, à Schaerbeek, un symbole vivant que la démocratie, qui avait connu des heures difficiles chez nous, pouvait aussi produire le meilleur. Lors de cette campagne de 1994, tous les partis de l'opposition démocratique s'étaient unis pour provoquer la chute du Bourgmestre de l'époque, Roger Nols. Nous y sommes indirectement arrivés, un peu plus tard. Et le FDF, devenu Defi, Ecolo, le PS, le PSC devenu Cdh, avaient constitué, à cette occasion, la nouvelle majorité schaarbeekoise, en lieu et place de la liste du Bourgmestre Nols et du PRL d'alors. Tu es resté au Conseil communal, et tu es monté au Collège en 2012, avec le Cdh, toujours jovial, combatif, extrêmement social, proche des gens, partout, avec le regard franc et la main tendue. Tu es un homme de terrain redoutable, on l'a vu dans la campagne. Tu connais Schaerbeek comme ta poche, et, je ne sais pas s'il y a une seule association schaarbeekoise sur notre territoire, qui ne te connaît pas, qui ne t'as pas reçu en visite. En tous cas, sûrement pas un club sportif ! Tu les as tous fait, tu les connais tous, tu les connais tous par leur nom, et tu as souvent parlé en leur nom, au sein du Collège ou dans d'autres cénacles. Mon cher Mohamed, je sais que tu es sûrement amer ou déçu, mais je sais que tu continueras à travailler de manière positive pour que Schaerbeek continue l'essor dont tu as également été une cheville ouvrière. Merci Mohamed. En parlant de cheville ouvrière, je veux évidemment parler de M. Grimberghs, notre cher Denis Grimberghs. Un inlassable travailleur. Assez normal pour un homme qui a une licence en science du Travail. Une intelligence très pointue, toujours au service des citoyens, ce qui est aussi normal pour un humaniste et quelqu'un qui a la base, est assistant social. Et surtout, une connaissance remarquable de tous ses dossiers. Également un homme de réseau. Tu as toujours un contact ici ou là, un carnet d'adresses très fourni, dans les cabinets régionaux, dans les administrations, dans les pouvoirs publics de tous les niveaux, dans les entreprises privées, dans l'enseignement, dans les associations, toujours le contact qui permet de nouer des relations, de faire avancer un dossier, de débloquer une situation compliquée. Et c'est d'ailleurs le fruit de ta très longue expérience politique. Tu connais Schaerbeek, mais tu connais en fait toute la Région bruxelloise, et même au-delà, une bonne partie de la Wallonie, et tous les arcanes. Et pour cause, puisque issu de la gauche chrétienne. Premier souvenir que j'ai de toi, je crois que c'était quand tu étais un collaborateur très proche de Jean-Louis Thys, tu étais son chef de cabinet, de 1988 à 1991, de 1992 à 1995, tu es membre de la chambre des représentants, en 1995, nous nous retrouvons comme collègues au Parlement bruxellois, au Conseil régional, en 2004, tu deviens même le chef de groupe Cdh au Parlement, et depuis 1994, tu sièges ici, au Conseil communal de Schaerbeek. Tu as travaillé à la SLRB, la Société du Logement de la Région Bruxelloise, directeur également de Citydef, le nouveau nom de la Société de Développement Régional Bruxellois. Tu as décidé, il y a quelques temps, de ne plus exercer que ce seul mandat

05.12.2018

d'échevin, au niveau local. Et au sein de ton parti, souvent considéré comme un sage, au sein du Cdh, dans le cadre d'une campagne politique interne, et avec un courage qui te caractérise tout particulièrement, tu citais ceci en 2009, et cette phrase résonne pour moi un petit peu aussi, tu disais ne plus vouloir accepter les modes de fonctionnement de Mme M., présidente alors du Cdh, et d'annoncer ta décision irrévocable de ne plus siéger dans aucune des instances du parti si ce n'est au niveau local. Un homme de conviction, qui fait ce qu'il dit. C'est ainsi que nous avons eu la chance de travailler avec toi comme échevin depuis 2012. Et je pense qu'avec les qualités que j'ai citées, ta connaissance des dossiers, ta volonté de trouver des solutions, de ne jamais s'arquer bouter sur un blocage, mais de toujours trouver le moyen, en étant créatif, de faire avancer les dossiers, je pense sincèrement que tu es un des échevins que je regretterai le plus dans mon Collège. Tu connais trop bien la politique pour comprendre la situation qui est aujourd'hui celle que nous vivons après les dernières élections communales. Mais comme je viens de le dire, tu es sûrement l'un de ceux que je regretterai le plus, car tu oses mettre ton intelligence, ton sens politique, ta créativité, tes réseaux, ton engagement humaniste au service de tant de projets que nous avons pu réaliser à Schaerbeek. Je sais que toi aussi, si tu seras un redoutable conseiller de l'opposition, tu l'as déjà été, tu seras avant tout, tout le temps, et partout, un fervent défenseur de la cause schaarbeekoise, et son évolution. Merci Denis. Un autre défenseur de la cause schaarbeekoise, de son histoire, de son évolution, de ses habitants, seniors ou non, et même de leurs animaux, il s'agit de Bernard Guillaume. J'ai failli dire, tout à l'heure, que tu faisais presque partie des meubles, de la Salle du Conseil. J'aurais dû dire que, dans toute cette Maison communale, il n'y a pas un coin, ou un recoin que tu ne connais. Il n'y a pas un lambris, un tapis, une statue, un lustre qui ne reconnaît pas ton pas quand tu arrives. Sans tout dévoiler, tu es né le 1^{er} février 1949, c'est donc bientôt ton anniversaire. Tu vis à Schaerbeek depuis ta prime enfance. Tu as débuté ton parcours scolaire à l'Athénée Fernand Blum, pour ensuite poursuivre des études universitaires en médecine vétérinaire à l'ULB, à Kuregem. Et tes 4 passions sont, tout le monde le sait, Schaerbeek, bien évidemment, la politique, l'histoire, mais la grande histoire, celle des grands hommes, ou d'un grand homme, de sa grande armée et de son grand destin, mais aussi les animaux. Ta carrière politique a débuté comme conseiller communal à Schaerbeek, en janvier 1983. Il y a bientôt 36 ans. Tu étais chef de groupe PRL au Conseil communal, Président du PRL de Schaerbeek de 1983 à 2001. Tu es devenu échevin de la Population, Etat-civil en 1989, jusqu'en 1995. Dans cette même période, tu as siégé comme député régional bruxellois. En 2001, tu reviens au Collège, à nouveau, avec les compétences d'échevin d'Etat-civil-Population, et en 2006, en y ajoutant les Seniors et les Finances, à tes attributions traditionnelles. En 2012, alors que le MR quitte la majorité, pour se présenter seul, et tenter de bouleverser le mayorat, tu te désolidarises de ce qui, pour beaucoup, était une trahison, avec une grande partie des libéraux, et tu resteras sur la Liste du Bourgmestre. Tu déclarais à l'époque, et je te cite : « ces valeurs et ces acquis libéraux, j'ai voulu, en toute logique, que les libéraux schaarbeekoïses les perpétuent et les consolident sur la Liste du Bourgmestre. Faire le contraire aurait été trahir l'intérêt des schaarbeekoïses. Pour notre liste et pour les schaarbeekoïses, merci », disais-tu. En fin 2012, tu as conservé Etat-civil-Population et les Seniors. Tu as cédé les Finances. Mais autant dire que le service Etat-civil, Population, pour ce service, ton départ équivaut presque à un tremblement de terre. Et plus encore, le service des Mariages. Dans la mesure, en fait, où tous les membres de ce service n'ont connu que toi comme échevin. Ils n'ont aucune autre référence que ta manière de conduire les mariages, d'en vérifier la légalité, on te sait très pointu et très précis sur ces choses-là, et on a pu faire le compte ensemble, il y a quelques jours, tu as présidé, ou procédé à plus de 12.000 mariages, durant ta présence, ici, au Collège de Schaerbeek. C'est un chiffre absolument extraordinaire. Tu as toujours lutté, avec tes équipes, tes services et les dirigeants de l'Administration, pour accroître l'efficacité des services communaux, et pour, sans cesse, rapprocher l'Administration du citoyen. L'énergie que tu as donnée à deux autres de tes compétences, les conférences d'intérêt général, et les manifestations patriotiques, attestent aussi de ton attachement à l'Histoire, avec un grand H, à

05.12.2018

notre pays, et à notre civilisation européenne, fondée sur l'esprit des lumières. L'histoire est ton dada, particulièrement l'histoire du Premier Empire, car tu es convaincu, comme tu nous le répète bien souvent, que ce grand homme que tu admires, Napoléon, a façonné le monde moderne dans lequel nous vivons encore. Tu redonne, à chaque mariage auquel tu procèdes, chaque fois que tu donnes lecture des articles du code civil, c'est une manière indirecte de rendre hommage à ton modèle, Napoléon, puisque c'est lui-même qui a écrit ces articles dans le fameux Code Napoléon. Merci Bernard de ce travail titanesque. Je sais que tu continueras tes combats au sein de ce Conseil, auprès des seniors, également, que l'on pourra toujours compter sur tes avis, sur ta sagesse. Mais je sais que tu pourras aussi, dorénavant, te consacrer plus et mieux encore à ta nouvelle passion, ta nouvelle épouse. Félicitations.

* * *

* * *

Pendant l'hommage rendu à Monsieur Guillaume; Monsieur Bernard, Madame Geraets, Monsieur Hammouti, Madame Lahssaini, Monsieur El Karaoui et Madame Ben Abbou quittent la séance -- Tijden het eerbetoen aan de heer Guillaume, verlaten de heer Bernard, Mevrouw Geraets, de heer Hammouti, Mevrouw Lahssaini, de heer El Karaoui en Mevrouw Ben Abbou de vergadering.

* * *

* * *

M. Guillaume : Chers collègues, chers amis, je voudrais remercier M. le Bourgmestre pour les bonnes paroles qu'il a eues à l'égard de mes collègues, d'abord, ils le méritent, je m'empresse de le dire. S'ils quittent le Collège, ce n'est pas pour des raisons personnelles, bien sûr, c'est pour des raisons politiques. Mais aussi, en mon nom personnel, évidemment. Alors, c'est vrai que dans un instant, dans quelques instants, je ne serai plus échevin. Je vivrai ce moment dans l'émotion, et une certaine nostalgie pour tout ce que je quitte. Mes thèmes politiques favoris, c'est vrai, la lutte contre les mariages blancs, le combat en faveur des seniors et du bien-être animal, la lutte contre les nuisances aériennes, la nostalgie de mes collègues et collaborateurs, dans les services que j'ai gérés, Etat-civil, Population, Seniors, et les lieux que j'ai fréquentés, mon cabinet, notamment, et la Salle des Mariages, où j'ai officié pendant 24 ans. Certes, je sais que la retraite, quel vilain mot, entre nous, est nécessaire, car il faut rajeunir et féminiser les cadres. La législation régionale l'impose d'ailleurs. Mais je vous fais une promesse. D'abord, je serai toujours prêt à prodiguer mes conseils à ceux qui les demanderont, bien sûr. Ensuite, je m'investirai pleinement dans la politique proprement dite, c'est-à-dire le Conseil communal, et le para-politique, c'est les ASBL diverses, relatives aux seniors, Bater Baudry, par exemple, dont je conserve la Présidence, à la protection animale, et à la lutte contre les nuisances aériennes. Je ne suis pas encore sénile, du moins ai-je la faiblesse de le croire, je peux encore servir le genre humain, et les personnes animales. Vive Schaerbeek, vive le libéralisme émancipateur de l'homme !

* * *

* * *

Monsieur Bernard, Madame Geraets, Monsieur Hammouti, Madame Lahssaini, Monsieur El Karaoui et Madame Ben Abbou entrent en séance -- De heer Bernard, Mevrouw Geraets, de heer Hammouti, Mevrouw Lahssaini, de heer El Karaoui en Mevrouw Ben Abbou treden ter vergadering.

* * *

Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6

Election et prestation de serment des échevins

Verkiezing en eedaflegging van de schepenen

M. le Bourgmestre : Nous allons maintenant procéder à ce qui est prévu au point 6, c'est-à-dire l'élection et la prestation de serment des échevins. Nous avons reçu les actes de présentation au mandat d'échevin, qui pouvaient être introduit jusqu'au 1^{er} décembre 2018. Après la vérification prévue par la Loi, il apparaît que tous les actes introduits sont recevables.

M. Bernard : Oui, M. le Président. D'abord, et bien nous voilà installé. Une longue aventure va commencer, de 6 ans. Une aventure que j'aurais voulu commencer par de la politique, par un débat sur le projet que la majorité voulait porter ces 6 premières années, par un accord de majorité qu'on nous avait promis sur nos bancs. Et pour savoir si les échevins qu'on doit voter maintenant, vont correspondre aux engagements qu'on a pris. Est-ce que l'échevin du Logement, qui va se présenter bientôt, va faire du logement social une priorité ? Est-ce que le futur échevin de l'enseignement va faire de l'enseignement en immersion bilingue une priorité ? Quelle sera votre position par rapport au cumul des mandats ? Enfin, toute une série de questions qu'on aurait bien voulu débattre avant de désigner les échevins. Et là, j'ai l'impression qu'on est en train de vendre un chat dans un sac, et de devoir désigner des personnes sans aucun programme, et sans savoir ce qu'ils vont mener comme politique pendant 6 ans. Je trouve cela très aberrant et j'aimerais avoir un petit mot d'explication.

M. le Bourgmestre : M. Bernard, la Loi prévoit cette procédure. Vous pouvez le regretter, mais en tous cas, la Loi prévoit qu'après la campagne électorale, qu'après cette période de débat, sur des projets, sur des propositions, et sur des personnalités, et après que le peuple, que le peuple souverain, par l'élection ait tranché, et voté, après qu'on vérifie la validité des élections, il est légitime qu'on installe le Conseil communal et qu'on installe une majorité qui est conforme à la volonté démocratique populaire. C'est comme cela qu'on procède dans toutes les assemblées, celles où votre parti siège déjà, celles où il siègera peut être aussi demain. C'est comme cela que l'on procède. On procède à l'installation de l'exécutif par un vote démocratique, au sein de cette assemblée, et tout ce débat programmatique, dans le détail, a eu lieu devant le peuple, pendant la campagne électorale. Dans quelques instants, après l'installation du Collège, en respectant pleinement la procédure, la Loi, les traditions, les habitudes, et tout ce que vous voulez, je vous dirai un mot du projet de mandature. Je vous indiquais que nous avons reçu, donc, 9 actes de candidature pour les 9 postes d'échevin. Sont donc déclarés candidats, à la fonction de 1^{er} échevin, M. Vincent Vanhalewyn, à la fonction de 2^{ème} échevin, M. Sadik Köksal, à la fonction de 3^{ème} échevin, Mme Cécile Jodogne, à la fonction de 4^{ème} échevin, Mme Adelheid Byttebier, à la fonction de 5^{ème} échevin, M. Michel De Herde, à la fonction de 6^{ème} échevin, M. Frédéric Nimal, à la fonction de 7^{ème} échevin, Mme Sihame Haddioui, à la fonction de 8^{ème} échevin, Mme Debora Lorenzino, à la fonction de 9^{ème} échevin, M. Thomas Eraly. Nous allons maintenant procéder à l'élection des 9 échevins, à l'aide des bulletins de vote pré-imprimés, que le Secrétariat a préparés. Le Secrétariat distribue les bulletins. Je vous invite à voter avec le crayon rouge qui est sur votre table, et uniquement avec le crayon rouge, pour qu'il n'y ait pas d'invalidité du vote. Après le vote, après que vous ayez voté, le dépouillement sera effectué par les deux plus jeunes de l'assemblée, à savoir, Mme Vanessa Loodts et Mme Lucie Petre, qui sont les deux benjamines.

M. Bouhjar : M. le Président, normalement, il ne devrait pas y avoir un vote, un bulletin, un échevin ?

M. le Bourgmestre : On a procédé comme cela la fois passée, et la tutelle ne voit pas de difficulté à cette procédure. Donc j'invite les deux benjamines à accompagner Mme Claes pour les opérations de dépouillement. Je peux vous inviter à rejoindre vos places. Mesdames et

Messieurs, je vous donne les résultats du vote. L'ensemble des candidats sont élus. M. Vanhalewyn, 27 voix pour, 20 voix contre, M. Sadik Köksal, 1 vote blanc, 27 voix pour, 19 votes contre, Mme Jodogne, 27 voix pour, 20 votes contre, Mme Byttebier, 27 voix pour, 20 votes contre, M. Michel De Herde, 25 voix pour, 22 votes contre, M. Frédéric Nimal, 27 voix pour, 20 votes contre, Mme Sihame Haddioui, 29 voix pour, 17 voix contre, 1 vote blanc, Mme Lorenzino, 25 voix pour, 22 voix contre, M. Thomas Eraly, 27 voix pour, 20 votes contre. L'ensemble des candidats échevin sont donc déclarés élus. Je vais donc les inviter, un par un, à se lever, à venir ici devant moi prêter serment, et puis à rejoindre leur place au banc du Collège.

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 15 § 1er et 16 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'ordonnance du 20 juillet 2006, modifiant l'article 15, § 1^{er} de ladite nouvelle loi communale ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale;

Vu les candidatures reçues par M. le Secrétaire communale et transmises le 30 novembre 2018 à M.

le Président du Conseil communal, à savoir :

1^{er} échevin : Monsieur Vincent VANHALEWYN

2^{ème} échevin : Monsieur Sadik KÖKSAL

3^{ème} échevin : Madame Cécile JODOGNE

4^{ème} échevin : Madame Adelheid BYTTEBIER

5^{ème} échevin : Monsieur Michel DE HERDE

6^{ème} échevin : Monsieur Frédéric NIMAL

7^{ème} échevin : Madame Sihame HADDIOUI

8^{ème} échevin : Madame Deborah LORENZINO

9^{ème} échevin : Monsieur Thomas ERALY

Considérant que les actes de présentation ont recueilli une double majorité : la majorité des élus de la même liste que le candidat échevin et de la majorité des élus du conseil communal ;

Qu'on donc été déclarés candidats :

pour le mandat de 1^{er} échevin:

Monsieur Vincent VANHALEWYN

pour le mandat de 2^{ème} échevin:

Monsieur Sadik KÖKSAL

pour le mandat de 3^{ème} échevin:

Madame Cécile JODOGNE

pour le mandat de 4^{ème} échevin:

Madame Adelheid BYTTEBIER

pour le mandat de 5^{ème} échevin:

Monsieur Michel DE HERDE

pour le mandat de 6^{ème} échevin:

Monsieur Frédéric NIMAL

pour le mandat de 7^{ème} échevin :

Madame Sihame HADDIOUI

pour le mandat de 8^{ème} échevin:

Madame Deborah LORENZINO

pour le mandat de 9^{ème} échevin:

Monsieur Thomas ERALY

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder par scrutins secrets, à l'aide de bulletins pré imprimés, à l'élection de neuf échevins ;

Premier Echevin

Candidature de Monsieur Vincent VANHALEWYN.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Vincent VANHALEWYN a obtenu 27 voix contre 20 .

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Monsieur Vincent VANHALEWYN est élu à la majorité.

Deuxième Echevin

Candidature de Monsieur Sadik KÖKSAL.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Sadik KÖKSAL a obtenu 27 voix contre 19.

Le nombre de votes valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Sadik KÖKSAL est élu à la majorité.

Troisième Echevin

Candidature de Madame Cécile JODOGNE.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Madame Cécile JODOGNE a obtenu 27 voix contre 20.

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Madame Cécile JODOGNE est élue à la majorité.

Quatrième Echevin

Candidature de Madame Adelheid BYTTEBIER.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Madame Adelheid BYTTEBIER a obtenu 27 voix contre 20 .

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Madame Adelheid BYTTEBIER est élue à la majorité.

Cinquième Echevin

Candidature de Monsieur Michel DE HERDE.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Michel DE HERDE a obtenu 25 voix contre 22.

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Monsieur Michel DE HERDE est élu à la majorité.

Sixième Echevin

Candidature de Monsieur Frédéric NIMAL.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Frédéric NIMAL a obtenu 27 voix contre 20.

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Monsieur Frédéric NIMAL est élu à la majorité.

Septième Echevin

Candidature de Madame Sihame HADDIOUI.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assistent le Secrétaire communal, fait apparaître que Madame Sihame HADDIOUI a obtenu 29 voix contre 17.

Le nombre de votes valables est de 46.

En conséquence, Madame Sihame HADDIOUI est élue à la majorité.

Huitième Echevin

Candidature de Madame Deborah LORENZINO.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assistent le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Madame Deborah LORENZINO a obtenu 25 voix contre 22.

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Madame Deborah LORENZINO est élue à la majorité.

Neuvième Echevin

Candidature de Monsieur Thomas ERALY.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Thomas ERALY a obtenu 27 voix contre 20.

Le nombre de votes valables est de 47.

En conséquence, Monsieur Thomas ERALY est élu à la majorité.

Le Bourgmestre invite les élus à prêter entre ses mains, le serment imposé par la loi du 1er juillet 1860.

Monsieur Vanhalewyn, Monsieur Köksal, Madame Jodogne, Madaem Byttebier, Monsieur De Herde, Monsieur Nimal, Madame Haddioui, Madame Lorenzino et Monsieur Eraly prêtent successivement serment, après chaque scrutin, et sont déclarés installés dans leurs fonctions.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 15, § 1er en 16 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie dd. 20 juli 2006, dewelke artikel 15§1 van diezelfde gemeentewet, wijzigt;

Gelet op de omzendbrief van de heer Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de kandidaturen ontvangen door de heer Gemeentesecretaris en overhandigd op 30

november 2018 aan de Voorzitter van de gemeenteraad, te weten :

1^{ste}schepen : de heer Vincent VANHALEWYN

2^{de}schepen : de heer Sadik KÖKSAL

3^{de}schepen : Mevrouw Cécile JODOGNE

4^{de}schepen : Mevrouw Adelheid BYTTEBIER

5^{de}schepen : de heer Michel DE HERDE

6^{de}schepen : de heer Frédéric NIMAL

7^{de}schepen : Mevrouw Sihame HADDIOUI

8^{de}schepen : Mevrouw Deborah LORENZINO

9^{de}schepen : de heer Thomas ERALY

Overwegende dat de voordrachtakten een dubbele meerderheid bekomen hebben : de meerderheid van de verkozenen van dezelfde lijst dan de kandidaat Schepen en de meerderheid van de verkozenen voor de gemeenteraad

Dat dus als kandidaten werden verklaard :

voor het mandaat van 1^{ste}schepen:

de heer Vincent VANHALEWYN

voor het mandaat van 2^{de} schepen:

de heer Sadik KÖKSAL

voor het mandaat van 3^{de}schepen:

Mevrouw Cécile JODOGNE

voor het mandaat van 4^{de}schepen:

Mevrouw Adelheid BYTTEBIER

voor het mandaat van 5^{de}schepen:

De heer Michel DE HERDE

voor het mandaat van 6^{de}schepen :

De heer Frédéric NIMAL

voor het mandaat van 7^{de}schepen :

Mevrouw Sihame HADDIOUI

voor het mandaat van 8^{ste}schepen :

Mevrouw Deborah LORENZINO

voor het mandaat van 9^{de}schepen :

de heer Thomas ERALY

Overwegende dat er dient te worden overgegaan, bij afzonderlijke geheime stemming en door middel van voorafgedrukte stembriefjes, tot de verkiezing van negen schepenen;

Eerste Schepen :

Kandidatuur van de h. Vincent VANHALEWYN.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de h. Vincent VANHALEWYN , 27 stemmen heeft bekomen tegen 20.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt de h. Vincent VANHALEWYN bij meerderheid verkozen.

Tweede Schepen :

Kandidatuur van de h. Sadik KÖKSAL.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de h. Sadik KÖKSAL, 27 stemmen heeft bekomen tegen 19.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de h. Sadik KÖKSAL bij meerderheid verkozen.

Derde Schepen :

Kandidatuur van Mevrouw Cécile JODOGNE.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat Mevrouw Cécile JODOGNE, 27 stemmen heeft bekomen tegen 20.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt Mevrouw Cécile JODOGNE bij meerderheid verkozen.

Vierde Schepen :

Kandidatuur van Mevrouw Adelheid BYTTEBIER.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat Mevrouw Adelheid BYTTEBIER, 27 stemmen heeft bekomen tegen 20.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt Mevrouw Adelheid BYTTEBIER bij meerderheid verkozen.

Vijfde Schepen :

Kandidatuur van de h. Michel DE HERDE.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de h. Michel DE HERDE, 25 stemmen heeft bekomen tegen 22.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt de h. Michel DE HERDE bij meerderheid verkozen.

Zesde Schepen :

Kandidatuur van de h. Frédéric NIMAL.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de h. Frédéric NIMAL, 27 stemmen heeft bekomen tegen 20.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt de h. Frédéric NIMAL bij meerderheid verkozen.

Zevende Schepen :

Kandidatuur van Mevrouw Sihame HADDIOUI.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat Mevrouw Sihame HADDIOUI, 29 stemmen heeft bekomen tegen 17.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt Mevrouw Sihame HADDIOUI bij meerderheid verkozen.

Achtste Schepen :

Kandidatuur Mevrouw Deborah LORENZINO.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat Mevrouw Deborah LORENZINO, 25 stemmen heeft bekomen tegen 22.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt Mevrouw Deborah LORENZINO bij meerderheid verkozen.

Negende Schepen :

Kandidatuur van de h. Thomas ERALY.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de h. Thomas ERALY, 27 stemmen heeft bekomen tegen 20.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 47.

Bijgevolg wordt de h. Thomas ERALY bij meerderheid verkozen.

De h. Burgemeester vraagt de verkozenen om de eed, welke door de wet van 1 juli 1860 wordt opgelegd, in zijn handen af te leggen,.

De heer Vanhalewyn, de heer Köksal, Mevrouw Jodogne, Mevrouw Byttebier, de heer De Herde, de heer Nimal, Mevrouw Haddioui, Mevrouw Lorenzino en de heer Eraly leggen achtereenvolgens, na elke stemming, de eed af en worden in hun mandaat aangesteld.

Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

Election et prestation de serment d'un Echevin en remplacement de l'Echevin empêché

Verkiezing en eedaflegging van een schepen ter vervanging van de verhinderde schepen

M. le Bourgmestre : J'observe que l'un des échevins est en condition d'être remplacé. Il s'agit de Mme Cécile Jodogne, qui doit donc être remplacée, vu qu'elle exerce des fonctions au sein du Gouvernement bruxellois. Cela tombe bien, j'ai reçu un acte de candidature pour remplacer Mme Jodogne. Cet acte a été déclaré comme valable. Il porte le nom de M. Mehmet Bilge. Il faut donc procéder à une élection. On va donc de nouveau distribuer les bulletins. Vous prenez votre crayon rouge, et vous avez un choix à faire, oui ou non. Alors, c'est de nouveau les deux plus jeunes qui procéderont aux opérations de dépouillement. Est-ce qu'on a bien relevé tous les bulletins de vote ? Le vote est terminé, on dépouille. Mesdames et Messieurs, on vient de procéder au dépouillement. Il y a un vote blanc, 18 votes non, 28 votes pour. M. Bilge est donc déclaré élu.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 28 voix contre 18 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté -- Besloten, met 28 stem(men) tegen 18 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 28 voix contre 18 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté

Vu l'article 18 de la nouvelle loi communale,

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 26 juillet 2000;

Attendu que Mme Cécile JODOGNE, élue en qualité de 3ème échevin, doit être considérée comme empêchée en raison de ses fonctions de secrétaire d'Etat auprès de la Région de Bruxelles Capitale;

Vu les articles 15 § 1er et 16 de la nouvelle loi communale;

Vu l'acte de présentation de Monsieur Mehmet BILGE reçue par M. le Bourgmestre, conformément à l'article 15 § 1^{er} de la nouvelle loi communale ;

Il est procédé au scrutin secret, à l'élection du 3ème échevin en remplacement de l'échevin empêché :

Candidature *unique* de Monsieur Mehmet BILGE.

Quarante-six conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame Vanesse LOODTS et Madame Lucie PETRE, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Mehmet BILGE a obtenu 28 voix contre 18 votes négatifs.

Le nombre de votes valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Mehmet BILGE est élu à la majorité.

Le Bourgmestre invite Monsieur Mehmet BILGE à prêter entre ses mains, le serment imposé par la loi du 1er juillet 1860.

Monsieur Bilge prête serment et est déclaré installé dans ses fonctions.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 28 stem(men) tegen 18 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

Gelet op het artikel 18 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de omzendbrief van de h. Minister van Binnenlandse Zaken dd. 26 juli 2000;

Overwegende dat Mevrouw Cécile JODOGNE, verkozen als 3de schepen, moet als verhinderd beschouwd worden, om reden van haar ambt als Staatsecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de artikelen 15, § 1^{er} en 16 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de voordrachtakte van de heer Mehmet BILGE, ontvangen door de h. Burgemeester, in overeenstemming met artikel 15, § 1 van de nieuwe gemeentewet;

Er wordt bij geheime stemming, tot de verkiezing van de 3de schepen, in vervanging van de verhinderde schepen, overgegaan :

Enige kandidatuur van de heer Mehmet BILGE.

Zesenvestig raadsleden nemen aan de stemming deel.

Uit de stemopneming, gedaan door Mevrouw Vanessa LOODTS en Mevrouw Lucie PETRE, de twee jongste leden van de Raad, bijgestaan door de H. Gemeentesecretaris, blijkt dat de heer Mehmet BILGE, 28 stemmen heeft bekomen tegen 18 negatieve stemmen.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg is de heer Mehmet BILGE bij meerderheid verkozen.

De Burgemeester vraagt de verkozene de eed in zijn handen af te leggen, welke door de wet van 1 juli 1860 wordt opgelegd

De heer Bilge legt de eed af en wordt in zijn mandaat aangesteld

Ordre du jour n°8 -- Agenda nr 8

Augmentation d'une unité du nombre d'échevins

Optrekken, met één eenheid, van het aantal schepenen

M. le Bourgmestre : Au point 8 de l'ordre du jour, nous proposons au Conseil communal d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins. Conformément à l'article 279, §1^{er} de la Nouvelle Loi Communale, il est possible d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins, fixé à l'article 16 de la même Loi, pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, pour autant qu'aucun des échevins élus ne soit d'appartenance linguistique néerlandaise, auquel cas, le Conseil communal peut décider de procéder à l'élection d'un échevin supplémentaire d'appartenance linguistique néerlandaise. En l'occurrence, nous sommes dans les conditions. Considérant que tous les échevins... non, on m'a donné un mauvais texte, M. le Secrétaire communal. Ce n'est pas le bon texte, M. le Secrétaire communal. C'est un ancien texte, M. le Secrétaire communal. D'accord ! Donc il est possible d'augmenter d'une unité le nombre d'échevin, fixé à l'article 16 de la Loi Communale, pour les communes de Bruxelles-Capitale, lorsque un ou plusieurs échevins d'appartenance linguistique néerlandaise et un ou plusieurs échevins d'appartenance linguistique française ont été élus, en l'occurrence, tel est le cas. Considérant qu'au moins 1 élu a produit une déclaration d'appartenance linguistique française, et 1 candidat élu a produit une déclaration d'appartenance linguistique néerlandaise, en conséquence, je vous invite à décider de procéder à l'augmentation d'une unité de nombre d'échevin.

M. Hammouti : Alors, bonjour M. le Président. Donc, ici, avec notre groupe, le PTB, on avait une question, par rapport, justement, à cette nomination supplémentaire d'un échevin. Donc, on se posait plusieurs questions, par rapport à cela. Donc, de un, déjà, est ce que cela était nécessaire, puisque on sort d'une majorité, ici, enfin, d'une mandature où il y avait un nombre d'échevins bien défini, et donc, ici, on décide d'en rajouter un. Est-ce qu'il y a une raison particulière à cela ? Donc, de deux, vous allez sûrement me répondre que vous y avez droit. Ok. Le droit, donc c'est possible. Mais alors, je vous dirais qu'on avait déjà une échevine néerlandophone, en la personne de Mme Bytbeier. Donc, pourquoi, augmenter, maintenant,

ici, en plus de cela, augmenter par une échevine qui est dans le rôle linguistique francophone. Et troisième question, ne trouvez-vous pas plus judicieux d'investir cet argent, parce que cela va coûter de l'argent un échevin en plus, donc c'est un échevin, un salaire d'échevin, plus un chef de cabinet. Ok ? Donc on parle peut être d'environ 100.000 euros. Donc de la Commune et de la population. Vous ne trouvez pas plus judicieux d'investir cet argent dans la rénovation des logements sociaux ou en tous cas dans la lutte contre la pauvreté, comme cela a été fait dans d'autres communes. Ici, c'est donc vraiment une volonté politique. Merci.

M. le Bourgmestre : D'autres interventions ? Non. Bien, écoutez, le Conseil communal est libre de faire le choix qu'il fera. Il est évident, on ne peut pas le nier, qu'un échevin de plus, coûte plus qu'un échevin de moins. Simplement, la question qui est posée à la majorité, c'est : est-ce qu'il est pertinent d'avoir un échevin de plus pour assurer une meilleure coordination et un meilleur dynamisme de l'ensemble des matières que le Conseil communal et le Collège ont à gérer ? J'entends dans le message du PTB, qui parle de logements sociaux. C'est une des choses à laquelle nous allons nous attacher pendant cette législature aussi, mais il y a d'autres attributions importantes du Collège, d'autres matières qui réclament du dynamisme, de la volonté, de la créativité. Et il nous semble qu'avec l'ensemble des tâches que l'on réclame à la Commune, l'ensemble des missions qu'on lui demande de remplir, avec la situation que nous connaissons, mérite, et c'est la position de la majorité, mérite qu'il y ait un 10^{ème} échevin dans ce Collège, pour prendre en charge une partie des compétences, qui sinon, reposerait sur les épaules des autres, qui auraient alors moins de temps ou d'énergie pour s'occuper d'autres matières, et peut être, notamment, du logement. Donc voilà, c'est un choix d'opportunité, et le Conseil communal est libre de voter oui ou de voter non. Je vais donc demander au Secrétaire communal de procéder à un appel nominal, et je vais donc tirer au sort, d'une main innocente, le nom d'un conseiller qui est repris sur le tableau de préséance. J'ai tiré un nom ici, il s'agit de M. Mohamed El Arnouki, comme par hasard ! Voilà. C'est donc lui qui sera appelé à voter en premier dans le tableau de préséance, et le Secrétaire communal va faire l'appel nominal, nom par nom, en partant de M. El Arnouki, en descendant le tableau, et puis en le reprenant par au-dessus. C'est la procédure habituelle, je ne sais pas si elle est légale, ou habituelle. Je ne sais même plus, depuis la nuit des temps cela marche comme cela ! Allons-y, M. le Secrétaire communal ! Donc la décision est acquise par 27 voix oui et 20 voix non.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 20 et 0 abstention(s). -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 20 en 0 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 27 voix contre 20 et 0 abstention(s).

Vu les articles 16 et 279 alinéa 1 de la nouvelle loi communale ;
Considérant qu'à ce jour le collège des bourgmestres et échevins est composé de 9 échevins, chiffre fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale ;
Considérant qu'il est possible d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, lorsqu'un ou plusieurs Echevins d'appartenance linguistique néerlandaise et un ou plusieurs Echevins d'appartenance linguistique française ont été élus ;
Que tel est le cas parmi les échevins élus ce jour, ;
Que cette faculté se justifie par la complexité de la gestion des communes bruxelloises due notamment à la coexistence de deux communautés linguistiques ;
Que la situation actuelle de la commune de Schaerbeek justifie qu'il soit fait recours à cette faculté non pour des motifs directement liés à cette problématique mais pour des motifs qui s'ajoutent à elle ;

DECIDE :

d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 27 stem(men) tegen 20 en 0 onthouding(en).

Gelet op artikels 16 en 279, par. 1 van de nieuwe gemeentewet ;

Overwegende dat heden ten dage het college van burgemeester en schepenen 9 schepenen telt, cijfer dat door artikel 16 van de nieuwe gemeentewet is vastgelegd ;

Overwegende dat het mogelijk is, voor de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, om het schepenaantal, vastgelegd door artikel 16 van de nieuwe gemeentewet, met één eenheid te vermeerderen wanneer één of meerdere Schepenen van de Nederlandse en één of meerdere schepenen van de Franse taalaanhorigheid verkozen zijn;

Overwegende dat zo het geval is bij de heden verkozen schepenen ;

Dat die bevoegdheid zich verantwoordt wegens de ingewikkeldheid van het beleid in de Brusselse gemeenten in 't bijzonder te wijten aan de co-existentie der taalgemeenschappen;

Dat de huidige toestand van de gemeente Schaarbeek het toelaat dat op die bevoegdheid wordt beroep gedaan niet in rechtstreeks verband met deze problematiek maar wel om redenen die daarbij komen kijken;

BESLIST :

het schepenaantal, vastgelegd door artikel 16 van de nieuwe gemeentewet, met één eenheid te vermeerderen.

Ordre du jour n°9 --- Agenda nr 9

Election et prestation de serment du 10^{ème} Echevin

Verkiezing en eedaflegging van de 10de Schepen

M. le Bourgmestre : Au point 9, nous avons donc inscrit l'élection et la prestation de serment du 10^{ème} échevin. Nous allons procéder à son élection, et cela tombe bien, j'ai reçu dans les formes prévues, un acte de candidature de Mme de Fierlant. Après les vérifications prévues par la Loi, il apparait que l'acte de présentation introduit est recevable. Nous allons donc maintenant procéder à l'élection de la 10^{ème} échevine, à l'aide, encore une fois, d'un bulletin de vote, pré-imprimé, qui vous est distribué. Toujours voter avec le crayon rouge, et après la collecte des bulletins de vote, pliés en deux, c'est encore Mme Loodts et Mme Petre qui procéderont au dépouillement.

Madame Lorraine de Fierlant est élue comme 10^{ème} Echevine

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 19 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté --- Besloten, met 27 stem(men) tegen 19 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 27 voix contre 19 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté

Vu les articles 15 § 1er, 16 et 279 al 2 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 20 juillet 2006, modifiant l'article 15, § 1^{er} de ladite nouvelle loi communale ;

Vu la circulaire de M. le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale;

Vu la délibération du conseil communal de ce jour décidant d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale,
Vu la candidature reçue par M. le Secrétaire communal et transmise à M. le Président du Conseil communal en date du 30 novembre 2018, à savoir :

10^{ème}Echevin : Madame Lorraine de FIERLANT

Considérant que l'acte de présentation a recueilli une double majorité : la majorité des élus de la même liste que le candidat échevin et de la majorité des élus du conseil communal ;
Qu'en outre, Madame de Fierlant a déposé une déclaration d'appartenance linguistique francophone;

Qu'a donc été déclaré candidat :

pour le mandat de 10^{ème} échevin :

Madame Lorraine de FIERLANT

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder par scrutin secret, à l'aide de bulletins préimprimés, à l'élection du 10^{ème}Echevin ;

dixième echevin

Candidature de Madame Lorraine de FERLANT

46 conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame LOODTS Vanessa et Madame PETRE Lucie, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Madame Lorraine de FIERLANT a obtenu 27 voix contre 19.

Il y a 0 bulletin blanc

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46

En conséquence, Madame Lorraine de FIERLANT est élue à la majorité.

Le Bourgmestre invite l' élu à prêter entre ses mains, le serment imposé par la loi du 1er juillet 1860.

Madame de Fierlant prête serment et est déclaré installé dans ses fonctions.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 27 stem(men) tegen 19 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 15, § 1er, 16 en 279, par. 2 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie dd. 20 juli 2006, dewelke artikel 15§1 van diezelfde gemeentewet, wijzigt;

Gelet op de omzendbrief van de h. Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op het raadsbesluit van heden waarbij besloten werd om het aantal schepenen, vastgelegd bij artikel 16 van de Nieuwe gemeentewet, met één eenheid te verhogen;

Gelet op de kandidatuur ontvangen door de h. Gemeentesecretaris en overhandigd aan de Voorzitter van de gemeenteraad op datum van 30 november 2018, te weten :

10^{de}schepen : Mevrouw Lorraine de FIERLANT.

Overwegende dat de voordrachtakte een dubbele meerderheid bekomen heeft : de meerderheid van de verkozenen van dezelfde lijst dan de kandidaat Schepenen en de meerderheid van de verkozenen voor de gemeenteraad

Overwegende dat Mevrouw de Fierlant een bewijs van taalaanhorigheid aan de Franse taal heeft neergelegd

Dat dus als kandidaat wordt verklaard :

voor het mandaat van 10^{de}schepen

Mevrouw Lorraine de FIERLANT

Overwegende dat er dient te worden overgegaan, bij geheime stemming en door middel van voorafgedrukte stembriefjes, tot de verkiezing van de tiende schepenen

Tiende schepenen :

Kandidatuur van Mevrouw de FIERLANT

46 raadsleden nemen aan de stemming deel.

05.12.2018

De stemopneming, gedaan door Mevrouw LOODTS Vanessa en Mevrouw PETRE Lucie, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaat, laat blijken dat Mevrouw Lorraine de FIERLANT, 27 stemmen heeft bekomen tegen 19.

Er is geen blanco stemming

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt Mevrouw Lorraine de FIERLANT bij meerderheid verkozen.

De h. Burgemeester vraagt de verkozene om de eed, welke door de wet van 1 juli 1860 wordt opgelegd, in zijn handen af te leggen,.

Mevrouw de Fierlant legt de eed af en wordt in haar mandaat aangesteld.

* * * * *

Mme Geraets :Schaerbeek à urgemment besoin de rénovation et de construction de logements sociaux. Nous voulons vraiment travailler pour que la Commune puisse construire 2400 nouveaux logements sociaux, et voici les premières briques et le premier ciment, comme cela, il n'y a plus qu'à se mettre au travail.

M. le Bourgmestre : Bravo, mais vous aurez remarqué, comme moi, que pour construire des centaines de logements sociaux, il faut plus que trois briques. Même si le mot brique était à prendre dans un autre sens que le premier sens que vous lui donnez ici, par le cadeau que vous me portez. Et la grande difficulté, ce n'est pas de partager tous le besoin d'une politique sociale du logement, généreuse, c'est d'en trouver les moyens. Et j'espère que nous serons tous solidaires, dans le Conseil communal, pour chercher ensemble, auprès du pouvoir régional, qui finance le logement social, les moyens de terminer la rénovation de nos logements sociaux, et les moyens d'en produire de nouveaux. Mais faire des promesses sur de l'argent qu'on a pas, ou l'argent qu'on devra retirer à d'autres politiques essentielles de la Commune, comme celle de développer les écoles, ou les crèches, ou de faire de la rénovation urbaine dans les quartiers, ce n'est pas une manière de rendre les promesses réalisables. Et nous voulons travailler des promesses réalisables. Et j'espère que tout le Conseil communal, et vous aussi, seront solidaires, avec nous, pour demander à la Région les moyens financiers pour mener à bien cet objectif. Merci.

* * * * *

Ordre du jour n°10 -- Agenda nr 10

Communications relatives aux élections des membres du Conseil de l'Action Sociale et du Conseil de Police

Mededelingen aangaande de verkiezingen van de leden van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn en de Politieraad

M. le Bourgmestre : Voilà, Mesdames et Messieurs, nous avons procédé, comme le prévoit la Loi, à l'installation des membres du Conseil communal, d'abord, à l'installation des membres du Collège, ensuite, et va pouvoir maintenant commencer le temps de la politique, pendant les 6 années qui viennent. Vous m'avez confié, pour la 4^{ème} fois, le mandat de Bourgmestre, et j'en suis, évidemment, fort ému. Même si peut être que l'émotion n'est pas la même que la première fois, pourtant, pourtant, recueillir encore autant de soutien d'amitié, cela vous touche, quand on assume une fonction aussi prenante et aussi enthousiasmante, parfois difficile que celle de Bourgmestre de cette belle commune de Schaerbeek. Les élections du mois d'octobre ont permis aux schaerbeekois de choisir leurs représentants, de débattre de leur programme, de leurs idées, des combats et des projets, qu'ils voulaient voir menés et

réalisés, et auxquels ils voulaient participer. Ces élections ont porté aux premières places la Liste du Bourgmestre que je conduis, et la deuxième place, la liste Ecolo-groen. Nous avons décidé, ensemble, de former une majorité, pour la mandature communale 2018-2024, pour poursuivre le travail entamé depuis quelques années, avec un projet, que nous considérons comme ambitieux, dynamique et volontaire. Nous sommes décidés à renforcer l'essor que connaît Schaerbeek depuis 20 ans, et soucieux de respecter les engagements pris durant la campagne. Sur cette base, les deux formations politiques qui forment la majorité ont rédigé un programme, ou un accord de majorité. Pour les prochaines années, nous proposons aux citoyens de relancer cette dynamique qui est à l'œuvre à Schaerbeek. Un nouveau souffle pour renforcer, de manière puissante et enthousiasmante le renouveau que notre Commune connaît déjà. Le plan Communal de Développement Durable de Schaerbeek restera la référence de la majorité, pour construire et conduire l'action des différents départements pour les 6 ans qui viennent. Il engagera l'action publique, sur tous les aspects de la gestion communale, la transition écologique, la cohésion sociale, la sécurité, en général, mais aussi la sécurité routière, dont on a beaucoup parlé durant la campagne, les thèmes de la jeunesse, les thèmes du logement, du logement public et du logement social, qui sont importants à Schaerbeek, la culture, la rénovation urbaine, le développement des parcs et des plaines de jeu, de nos infrastructures sportives, en terme de prévention, de propreté publique, le développement de nos crèches et de nos écoles, afin de permettre à nos enfants de prendre une pleine place dans la société, la mobilité, l'emploi, le développement économique, tous ces thèmes qui font la richesse et la diversité de l'action communale. Tout cela, évidemment, dans un cadre budgétaire rigoureux. Nous ne pourrons jamais dépenser d'argent que nous n'avons pas. Et avec l'espoir de penser aussi, c'est un thème de l'actualité récente, au pouvoir d'achat des citoyens, en cherchant à réduire la pression fiscale, ou les coûts, qui sont demandés aux habitants, en contrepartie de certains services qui leur sont proposés. Nous appelons cela de la bonne gouvernance, au bénéfice des citoyens, de tous les citoyens de Schaerbeek, dans toute leur diversité, car nous pensons spécialement au bien-être et au développement de chacun. Au bénéfice des citoyens, je viens de dire, mais aussi avec les citoyens, car nous sommes aussi sensible à cet appel que nous entendons, ces discours que nous avons entendu durant la campagne, d'une demande des citoyens d'être plus entendu, de participer plus, de construire avec nous les projets qu'on met en œuvre dans les quartiers, avec les ASBL, les associations, les communautés, avec les schaarbeekois. Ainsi, nous espérons que Schaerbeek tout entier et tous les schaarbeekois pourront répondre aux enjeux, aux défis des villes modernes, tout en répondant aux appels des citoyens, mais aussi des organismes internationaux, qui insistent sur l'urgence des politiques à mener contre le dérèglement climatique. Bref, nous voulons faire de Schaerbeek une ville bien engagée dans le 21^{ème} siècle, plus prospère, plus partageuse, plus ouverte, plus chaleureuse, plus dynamique. Au moment où je vous parle, on va distribuer, sur vos bancs, le texte de l'accord de majorité. Il fait une quarantaine de pages. Je ne souhaite donc pas vous surprendre maintenant, je ne fais qu'une courte introduction. J'en ai prévenu les chefs de groupe de cette assemblée. On ne va donc pas en débattre aujourd'hui. Pour vous permettre tous, nous tous, d'en débattre de manière féconde et utile, dans un débat serein, intelligent, argumenté, fondé, constructif, je vous invite à prendre connaissance de ce texte, à s'en inspirer, s'en nourrir, pour le débat que nous pourrons avoir lors de la prochaine séance du Conseil communal, dans 12 jours, le 17 décembre prochain. Et j'aspire déjà à ce que nous ayons un débat démocratique et fécond. Merci beaucoup.

M. Verzin : M. le Président, merci pour cette petite introduction, et de nous avoir fourni ce document. Effectivement, je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter plus avant lors de la prochaine séance de notre Conseil communal. Ceci dit, je pense que d'autres que moi vont formuler la demande, que ce document nous soit transmis sous forme électronique également, pour la facilité. Et donc je voudrais avoir confirmation qu'il nous sera bel et bien transmis dès demain. Merci beaucoup.

M. le Bourgmestre : Il n'y a pas de difficulté, donc je veillerai à ce que, demain, ce soit envoyé sous format électronique à tous les conseillers communaux, pour autant qu'on ait leur adresse électronique, bien entendu. Parfait. On fixe cela au 17 décembre ? Je vous remercie.

Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11

**Remplacement, à titre temporaire, des Conseillers communaux non-réélus aux intercommunales -
Approbation**

**Vervanging, in de intercommunales, ten tijdelijke titel, van de niet herverkozen
gemeenteraadsleden - Goedkeuring**

M. le Bourgmestre : Nous avons un dernier petit point à traiter, très formel. Je recherche mes notes ici. La Loi Communale prévoit que notre représentation dans les intercommunales s'interrompt pour ceux qui ont perdu la qualité de conseillers communaux. Et donc, certains qui n'ont pas été réélus, ou qui n'ont pas été candidat, dans les 20 que nous avons quitté la fois passée, représentaient la Commune dans des intercommunales. Nous avons bien l'intention de débattre au Conseil communal de notre délégation globale dans les intercommunales. Ce sera en janvier ou février. Je ne sais pas encore quand le dossier sera prêt pour l'ensemble des représentations. Mais il y a une relative urgence à redésigner maintenant à 4, 5 places où les gens ne sont plus conseillers communaux, des conseillers communaux pour les éventuelles réunions qui pourraient avoir lieu maintenant. Les enjeux ne seront pas énormes, et donc c'est de remplacer quelques conseillers communaux qui ne sont plus dans ce Conseil. La majorité vous propose, à l'Assemblée Générale de Sibelga, de désigner Mme Emel Köse et Mme Myriam Boxus. Au Conseil d'Administration de Sibelga, de désigner Mme Fathia El Khattabi. A Vivaqua, à son Assemblée Générale et au Conseil d'Administration, M. Bernard Guillaume. Et à l'AG, Mme Emel Dogancan. De prévoir comme suppléant, Mme Yusuf Yildiz et Mme Lucie Petre. A l'association Brulabo, Laboratoire intercommunale de Chimie et de Bactériologie, d'y envoyer Mme Leticia Sere. A l'Académie de Musique Saint-Josse-Schaerbeek, d'y envoyer Mme Sihame Haddioui et Mme Vanessa Loodts, et à l'Intercommunale d'inhumation, d'y envoyer M. Sadik Köksal. Soit vous souhaitez un vote nominatif, soit le Conseil accepte ma proposition. C'est comme vous le souhaitez. Si quelqu'un souhaite le vote, on fait un vote. Mais c'est pour deux mois et dans deux mois on revoit les délégations formelles de la Commune. Vous acceptez la proposition ? Non, vous voulez un vote ? Alors on fait un vote, il n'y a pas de problème. La Loi prévoit que si quelqu'un veut un vote, on fait un vote, il n'y a pas de problème. Moi je propose de faire un vote sur l'ensemble ? Alors, on peut faire un vote oui/non ? Vous avez des bulletins de vote oui/non ? Ou un vote à main levée ? Il y a-t-il une unanimité pour faire un vote à main levée ? Qui vote pour un vote à main levée, lève la main ! Il me semble que toutes les mains sont levées. Sauf Mme Chan ? Non ? Personne ? Donc nous n'aurons pas de vote à main levée, puisqu'il n'y a personne. Nous aurons donc un vote secret. Je vous propose, s'il y a un accord là-dessus, nous avons des bulletins de vote personne par personne. Je vous propose, si vous êtes d'accord de voter pour l'ensemble, de considérer que le bulletin de vote qui vous est distribué, et qui propose, j'ai pris par hasard celui-là. Il est prévu dessus Brulabo. OK ? Si c'est oui pour l'ensemble, ou non pour l'ensemble des postes que j'ai cités. D'accord ? On distribue. Bien, pendant que l'on vous distribue les documents, et que vous procédez avec votre crayon rouge aux opérations de vote, je propose... Non, il n'y a pas assez d'attention. On va donc procéder au vote calmement. Alors, j'ai encore besoin des deux benjamins pour procéder aux opérations de dépouillement. Est-ce que tout le monde a voté ? Mesdames et Messieurs, nous reprenons la séance ! Le vote qui vient d'être dépouillé : sur 47 bulletins de vote, comporte 17 non et 30 oui. Les désignations sont donc approuvées.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 30 voix contre 17 et 0 abstention(s). -- Besloten, met 30 stem(men) tegen 17 en 0 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 30 voix contre 17 et 0 abstention(s).

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120,

Vu l'article 68§1er de l'ordonnance du 05 juillet 2018 relative notamment à la coopération intercommunale,

Vu les statuts particuliers des organismes auxquels la Commune est associée,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE au scrutin secret,

de désigner les membres suivants comme représentants de la commune de Schaerbeek au sein des organismes repris ci-dessous:

- Sibelgaz - IBE - IBG :
 - AG : remplacement de Madame Ozdemir, Madame Mettioui et Monsieur Reghif par Madame Emel KÖSE et Madame Myriam BOXUS
 - CA : remplacement de Monsieur Sag par Madame Fatiha EL KHATTABI
- Vivaqua :
 - AG : remplacement de Monsieur Echouel et Madame Ozdemir par Monsieur Bernard GUILLAUME et Madame Emel DOGANCAN
 - CA : remplacement de Monsieur Echouel par Monsieur Bernard GUILLAUME
 - Suppléants : remplacement de Monsieur Sag et Monsieur Kanfaoui par Monsieur Yusuf YILDIZ et Madame Lucie PETRE
- Brulabo :
 - AG et CA : remplacement de Monsieur Sag par Madame Laetitia SERE
- Académie de musique Saint-Josse - Schaerbeek :
 - AG : remplacement de Monsieur Kanfaoui et Madame Ozdemir par Madame Sihame HADDIOUI et Madame Vanessa LOODTS

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 30 stem(men) tegen 17 en 0 onthouding(en).

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikels 100, 117 en 120

Gelet op het artikel 68§1ste van de ordonnantie van 05 juli 2018 betreffende de intergemeentelijke samenwerking

Gelet op de bijzondere statuten van iedere vereniging waarmee de gemeente verbonden is,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,

BESLIST bij geheime stemming,

om de volgende leden aan te duiden als vertegenwoordiger van de gemeente Schaarbeek temidden van de hieronder vermelde structuren:

- Sibelgaz - IBE - IBG :
 - AV : vervanging van Mevrouw Ozdemir, Mevrouw Mettioui en de heer Reghif door Mevrouw Emel KÖSE en Mevrouw Myriam BOXUS
 - BR : vervanging van de heer Sag door Mevrouw Fatiha EL KHATTABI
- Vivaqua :
 - AV : vervanging van de heer Echouel en Mevrouw Ozdemir door de heer Bernard GUILLAUME en Mevrouw Emel DOGANCAN

05.12.2018

- BR : vervanging van de heer Echouel door de heer Bernard GUILLAUME
- Opvolgers : vervanging van de heer Sag en de heer Kanfaoui door de heer Yusuf YILDIZ en Mevrouw Lucie PETRE
- Brulabo :
 - AV en BR : vervanging van de heer Sag door Mevrouw Laetitia SERE
- Muziekacademie Sint Joost - Schaarbeek :
 - AV : vervanging van de heer Kanfaoui en Mevrouw Ozdemir door Mevrouw Sihame HADDIOUI en Mevrouw Vanessa LOODTS

* * * * *

Après le point 11 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na het punt 11 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : M.-h. Bernard Clerfayt; MM.-hh. Guillaume Bernard, Verzin Georges, De Herde Michel, Grimberghs Denis, Mme-mevr. Cécile CJ. Jodogne, MM.-hh. Ozkara Emin, Köksal Sadik, Dönmez Ibrahim, Nimal Frederic, El Arnouki Mohamed, Bouhjar Abobakre, Mme-mevr. Chan Angelina, M.-h. Vanhalewyn Vincent, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, MM.-hh. Bernard Axel, Koyuncu Hasan, Mmes-mevr. Trachte Barbara, QUERTON Sophie, Sönmez Döne, LORENZINO Deborah, M.-h. van den Hove Quentin, Mme-mevr. DE FIERLANT Lorraine, M.-h. ERALY Thomas, Mme-mevr. El Khattabi Fatiha, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben Addi, Matthieu DEGREGZ, Mmes-mevr. Claire GERAETS, Leïla LAHSSAINI, M.-h. BILGE Mehmet, Mme-mevr. Myriam BOXUS, M.-h. Youssef HAMMOUTI, Mmes-mevr. Sihame HADDIOUI, Fatima BEN ABBOU, Leticia SERE, Decoux Dominique, Lucie PETRE, MM.-hh. Abdelhakim EL KARAOUI, Emel DOGANCAN KOTAOGLU, Yusuf YILDIZ, Mohammed ABKOUI, Mmes-mevr. Naima BELKHATIR, Emel KÖSE, Vanessa LOODTS, Emilie DESMEDT, Nyssens Marie.

* * * * *

La séance publique est levée à 20 heures == De openbare vergadering wordt beëindigd om 20.00 uur.

05.12.2018

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : 0

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	8
GUILLAUME BERNARD	O
VERZIN GEORGES	N
DE HERDE MICHEL	O
GRIMBERGHS DENIS	N
CÉCILE CJ. JODOGNE	O
OZKARA EMIN	N
KÖKSAL SADIK	O
DÖNMEZ IBRAHIM	N
NIMAL FREDERIC	O
EL ARNOUKI MOHAMED	N
BOUHJAR ABOBAKRE	N
CHAN ANGELINA	N
VANHALEWYN VINCENT	O
ADELHEID BYTTEBIER	O
BERNARD AXEL	N
KOYUNCU HASAN	N
TRACHTE BARBARA	O
QUERTON SOPHIE	O
SÖNMEZ DÖNE	N
LORENZINO DEBORAH	O
VAN DEN HOVE QUENTIN	O
DE FIERLANT LORRAINE	O
ERALY THOMAS	O
EL KHATTABI FATIHA	O
ARNAUD VERSTRAETE	O
TAOUFIK BEN ADDI	N
MATTHIEU DEGREZ	N
CLAIRE GERAETS	N
LEÏLA LAHSSAINI	N
BILGE MEHMET	O
MYRIAM BOXUS	O
YOUSSEF HAMMOUTI	N
SIHAME HADDIOUI	O
FATIMA BEN ABBOU	N
LETICIA SERE	O
DECOUX DOMINIQUE	O
LUCIE PETRE	O
ABDELHAKIM EL KARAOUI	N
E MEL DOGANCAN KOTA OGLU	O
YUSUF YILDIZ	O
MOHAMMED ABKOUI	N
NAIMA BELKHATIR	N
E MEL KÖSE	O
VANESSA LOODTS	O
EMILIE DESMEDT	O
NYSSENS MARIE	N
BERNARD CLERFAYT	O
OUI-JA	27
NON-NEEN	20
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0

05.12.2018